



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/31  
2 mai 2019



FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Quatre-vingt-troisième réunion  
Montréal, 27– 31 mai 2019

**PROPOSITION DE PROJET : MONTÉNÉGRO (LE)**

Le présent document contient les commentaires et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)

ONUDI

## FEUILLE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

## Monténégro

<b>(I) TITRE DU PROJET</b>	<b>AGENCE</b>	<b>RÉUNION APPROUVÉE</b>	<b>MESURE DE CONTRÔLE</b>
Plan d'élimination des HCFC (phase I)	ONUDI (principale)	63 <sup>e</sup>	35 % d'ici 2020

<b>(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C groupe I)</b>	Année : 2018	0,17 (tonnes PAO)
--	--------------	-------------------

<b>(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)</b>							<b>Année : 2018</b>		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,17				0,17

<b>(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)</b>			
Référence 2009 – 2010 :	0,80	Point de départ des réductions globales durables :	0,80
<b>CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)</b>			
Déjà approuvée :	0,28	Restante :	0,52

<b>(V) PLAN D'ACTIVITÉS</b>		<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Total</b>
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,02	0,01	0,03
	Financement (\$ US)	32 250	22 575	54 825

<b>(VI) DONNÉES DU PROJET</b>		<b>2011</b>	<b>2013</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Total</b>	
Limites de consommation en vertu du Protocole de Montréal		s. o.	0,8	0,72	0,72	0,72	0,72	0,72	0,52	s. o.	
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)		s. o.	0,8	0,72	0,72	0,72	0,72	0,72	0,52	s. o.	
Financement convenu (\$ US)	ONUDI	Coûts du projet	155 000	100 000	98 500	0	0	0	30 000	21 000	404 500
			Coûts d'appui	11 625	7 500	7 388	0	0	0	2 250	1 575
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)		Coûts du projet	155 000	100 000	98 500	0	0	0	0	0	353 500
		Coûts d'appui	11 625	7 500	7 388	0	0	0	0	0	26 513
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)		Coûts du projet							30 000		30 000
		Coûts d'appui							2 250		2 250

<b>Recommandation du Secrétariat :</b>	Approbation générale
--	----------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Monténégro, l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 30 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 2 250 \$ US.<sup>1</sup> La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2019 à 2020.

### Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Monténégro a rapporté une consommation de 0,17 tonne PAO de HCFC en 2018, ce qui est environ 79 % inférieur à la valeur de référence pour la conformité. La consommation de HCFC pour 2014-2018 est indiquée dans le tableau 1.

**Tableau 1. Consommation de HCFC au Monténégro (2014-2018, données de l'Article 7)**

HCFC-22	2014	2015	2016	2017	2018	Valeur de référence
Tonnes métriques (tm)	13,0	12,16	11,29	3,54	3,09	13,9
Tonnes PAO	0,72	0,67	0,62	0,19	0,17	0,8

3. Le Monténégro ne consomme le HCFC-22 que dans le secteur de l'entretien. Cette consommation a culminé en 2012 (0,94 tonne PAO) en raison des réserves accumulées pour anticiper le gel de 2013, puis a graduellement décliné jusqu'en 2017, lorsque la consommation a considérablement chuté. Cette baisse considérable est causée par la mise en œuvre des activités du PGEH, incluant la récupération et le recyclage des SAO qui contribuent à l'amélioration des pratiques d'entretien et l'augmentation de l'adoption des solutions de remplacement sur le marché, notamment les solutions à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG).

### *Rapport de la mise en œuvre du programme du pays*

4. Le gouvernement du Monténégro a communiqué les données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2018 et ces données correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

#### *Cadre juridique*

5. Le gouvernement du Monténégro possède un système national exécutoire de permis et de quotas pour l'importation et l'exportation de HCFC. Le système de permis établi en 2014 comprenait déjà des dispositions pour les HCFC et le système de quotas a été introduit en 2011. Les importations et exportations des SAO sont administrées par l'Agence de la nature et de la protection environnementale (ANEP) par le biais d'un système de permis, qui sont délivrés pour chaque cargaison. Conformément à la législation de l'Union européenne (UE), seuls les équipements ne fonctionnant pas au HCFC-22 peuvent être importés au pays.

<sup>1</sup> Conformément à la lettre du 15 mars 2019 adressée à l'ONUDI par l'Agence de la nature et de la protection environnementale du Monténégro.

*Secteur de l'entretien en réfrigération*

6. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :
- (a) L'association en réfrigération et climatisation a été établie;
  - (b) Quatre ateliers offerts à 65 techniciens sur les bonnes pratiques en matière de réfrigération, incluant un axe sur la manipulation sûre des solutions de remplacement à faible PRG, et la certification des techniciens formés;
  - (c) Acquisition des équipements de récupération et d'entreposage des frigorigènes; et
  - (d) En vertu du projet de renforcement institutionnel (RI) (qui est inclus dans la phase I du PGEH), participation à des réunions d'experts, à des réunions au programme d'aide à la conformité régional du PNUE, à des groupes de travail ouverts et aux réunions des parties; activités au sein des écoles primaires et secondaires, ainsi qu'à la télévision nationale afin de sensibiliser la population au Protocole de Montréal et à l'appauvrissement de la couche d'ozone; surveillance et rapport continus des données sur les frigorigènes récupérés et recyclés, incluant celles en accord avec l'Article 7 du Protocole de Montréal et du programme du pays, et mise à jour de l'inventaire des équipements fonctionnant au HFC.

*Mise en œuvre et suivi du projet*

7. L'Unité nationale de l'ozone (UNO), aidée de deux experts en réfrigération, a surveillé les activités du PGEH et a recueilli les données pertinentes.

État du décaissement des fonds

8. En mars 2019, sur le montant de 353 500 \$ US approuvé jusqu'ici, 353 343 \$ US avaient été décaissés comme l'indique le Tableau 2. Le solde de 157 \$ US sera décaissé en 2019.

**Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Monténégro (\$ US)**

Tranche		Total	Taux de décaissement (en %)
Première tranche	Approuvé	155 000	100
	Décaissé	155 000	
Deuxième tranche	Approuvé	100 000	100
	Décaissé	100 000	
Troisième tranche	Approuvé	98 500	99,8
	Décaissé	98 343	
Total	Approuvé	353 500	99,9
	Décaissé	353 343	

Plan de mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

9. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2019 et décembre 2020 :
- (a) Soutien de l'UNO, dans le cadre de la composante de RI (25 000 \$ US); et
  - (b) Surveillance de la mise en œuvre du PGEH, incluant les déplacements, les conseils et les stratégies de communication (5 000 \$ US).

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

## OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH*Cadre juridique*

10. Le gouvernement de la Géorgie a déjà émis des quotas d'importation pour 2019 à 0,44 tonne PAO, ce qui est de 45 % inférieur à la valeur de référence de consommation de HCFC.

11. Le pays a confirmé que le système de permis et de quotas inclut des SAO qui ont déjà été éliminés, pour lesquels aucun permis ni quota n'est offert, et que l'ANEP demande chaque année des informations provenant de l'administration des douanes concernant l'importation et l'exportation de tous les SAO, incluant les SAO qui ont été éliminés, qu'il n'y avait aucun cas d'importation illégale de SAO déjà éliminés; et qu'il y a eu une interdiction depuis 2011 concernant tous les équipements contenant des SAO, incluant des équipements fonctionnant au HCFC. Le pays n'était pas au courant de l'usage dans son marché de SAO déjà éliminés ni de l'existence de réserves de ces produits.

12. En 2018, le Monténégro a mis en œuvre une décision<sup>2</sup> qui règlemente entre autres l'importation et l'exportation des HFC et qui harmonise les numéros tarifaires à ceux du système tarifaire de l'UE. Cette décision mettait à jour des décisions antérieures qui concernaient les importations et exportations de SAO, incluant les HCFC. La nouvelle décision règlemente l'importation et l'exportation des HFC, mais n'aborde pas les équipements contenant des HFC.

*Consommation de HFC*

13. En rappelant qu'une étude sur les solutions de remplacement pour les SAO avait été entreprise au Monténégro, le Secrétariat a demandé si des informations supplémentaires étaient disponibles en ce qui concerne les importations de HFC et de leurs solutions de remplacement. Le Tableau 3 montre les importations de HFC et de leurs solutions de remplacement, dont les données de 2012-2015 proviennent de l'étude sur les solutions de remplacement pour les SAO. La consommation des trois types de HFC les plus fréquemment consommés au Monténégro (HFC-134a, R-404A et R-410A) continue d'augmenter rapidement; en 2018, une petite quantité de HFC-32 a été importée.

**Tableau 3. Estimation des importations de HFC et des solutions de remplacement (tm)**

Substance	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
HFC-134a	17,76	17,07	13,97	17,68	21,49	22,44	52,06
HFC-227ea	-	0,60	0,04	0,57	0,04	0,31	-
R-404A	14,82	15,20	18,82	14,73	25,83	16,99	41,15
R-407C	4,72	3,56	3,23	2,49	6,80	4,76	3,28
R-410A	6,39	7,52	6,39	5,20	16,80	10,81	22,15
R-507A	-	4,28	-	-	1,60	-	-
R-717	5,32	6,42	2,00	3,30	2,70	0,85	1,40
R-600a	-	0,23	0,14	0,21	s. o.	s. o.	s. o.
HFC-32	-	-	-	-	-	-	2,34

<sup>2</sup> Gazette officielle du Monténégro, n° 35/18, Décision sur la liste de contrôle pour l'exportation et l'importation de marchandises.

*Secteur de l'entretien en réfrigération*

14. L'Accord entre le gouvernement du Monténégro et le Comité exécutif a été mis à jour à la 71<sup>e</sup> réunion afin de refléter la valeur de référence établie pour la conformité du HCFC et, par conséquent, le niveau de financement a été révisé. Étant donné la réduction du financement convenu lors de la 71<sup>e</sup> réunion, les deux dernières tranches du PGEH n'incluent que le financement pour le RI. Par conséquent, aucune formation supplémentaire des techniciens et des agents douaniers n'est prévue pour les quatrième et cinquième tranches. Le financement pour la préparation de la phase II du PGEH a été approuvé lors de la 82<sup>e</sup> réunion et elle devrait être présentée en 2020. Le Secrétariat a encouragé l'ONUDI à présenter la proposition pour la phase II aussitôt que possible, de façon à ce que les activités dans le secteur de l'entretien puissent se poursuivre.

Conclusion

15. La mise en œuvre du PGEH progresse bien et le pays est en conformité avec le Protocole de Montréal et avec l'Accord conclu avec le Comité exécutif. Le système de permis et de quotas du pays est opérationnel, et la consommation de HCFC rapportée pour 2018 de 0,17 tonne PAO était déjà de 79 % inférieure à la valeur de référence du pays. Le niveau de décaissement est près de 100 pour cent. Le pays assure la durabilité des éliminations antérieures de SAO grâce à son système de permis et de quotas, ainsi que par ses réglementations. Les activités mises en œuvre jusqu'ici, incluant l'établissement de l'association en réfrigération et climatisation, assureront la durabilité à long terme de l'élimination du HCFC. La présentation de la phase II du PGEH aussitôt que possible facilitera la mise en œuvre continue des activités dans le secteur de l'entretien.

**RECOMMANDATION**

16. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au Monténégro, et recommande en outre l'approbation générale de la quatrième tranche de la phase I du PGEH pour la Géorgie, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2019-2020 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$ US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$ US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	30 000	2 250	ONUDI